F.O. PREF SMI NEWS

NOVEMBRE 2021

Bulletin d'information mensuel du syndicat national
FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

PRIME POUR LES MAITRES D'APPRENTISSAGE DE L'ETAT ET RECRUTEMENT DES APPRENTIS :

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'apprentis dans les services de l'État, le gouvernement va mettre en place une **prime de 500 euros** pour tous les maîtres d'apprentissage à partir de 2022. Un décret devrait préciser le dispositif d'ici quelques semaines. Le projet de loi de finances pour 2022, actuellement en discussion, prévoit que les apprentis n'entreront plus dans le calcul des plafonds d'emploi des ministères : cette mesure a pour objectif d'inciter les ministères à recruter davantage d'apprentis .

1 500 postes des services centraux de l'Intérieur délocalisés d'ici 2025, c'est ce que l'on appelle la « démétropolisation » !!

En effet, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a lancé un appel à candidatures auprès des villes souhaitant accueillir des services actuellement localisés en centrale. Afin de ne pas pénaliser les collègues affectés sur ces missions dites partantes, le secrétaire général du MI a annoncé le maintien de la rémunération de la centrale …. Une rémunération de centrale en province, de quoi intéresser les collègues en service territorial.

Un code de la fonction publique en préparation:

L'ordonnance portant codification de la partie législative du code général de la fonction publique **a été présentée en Conseil des ministres** ce mercredi 24 novembre.
Ce code va rassembler l'ensemble des dispositions statutaires générales relatives aux trois versants de la fonction publique, et reprend le champ d'application de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cette loi et les 3 autres lois statutaires (relatives à l'État, à la territoriale et à l'hospitalière) vont ainsi être abrogées .
A SUIVRE ...

Les résultats paraîtront le 1er décembre 2021 :

⇒ pour les corps de catégorie A et des contrôleurs des services techniques, des agents des systèmes d'information et de communication, des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Les résultats paraitront le 1er février 2022 (avec effet rétroactif au 1er janvier 2022)

⇒ pour les corps de catégorie B administratif et de catégorie C administratif et technique.

RAPPELS :

1- Versement du Complément Indemnitaire Annuel CIA sur la paie du mois de décembre.

2– Dépôt de demande de remboursement partiel des cotisations de protection sociale complémentaire « santé » (PSC) à faire auprès du SGCD.

LES PROCHAINES REUNIONS NATIONALES :

- 08/12/21 CTM
- 13/12/21 CAPN Adjoints techniques
- 15/12/21 CAPN Adjoints administratifs
- 15/12/21 CHSCT SP
- 16/12/21 CAPN Secrétaires administratifs

Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité :

En cliquant sur : htpp://www.fo-prefectures.com

FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MINISTERE
DE L'INTERIEUR
11 rue des Saussaies
75008 PARIS
01-40-07-62-91